

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

(a) Copie de toutes les données, estimations, déclarations, recommandations et rapports, se rapportant à un compte de renouvellement d'équipement de l'Intercolonial, quant à l'introduction et aux opérations de ce compte jusqu'à ce jour;

(b) de toute la correspondance échangée avec l'auditeur général et d'autres personnes à ce sujet;

(c) de toute la correspondance, recherches et enquêtes de la part de l'auditeur général ou en son nom quant à la nécessité de ce compte, à la suffisance ou non suffisance des sommes portées à ce compte, et à l'application des dites sommes.

(d) Les renseignements analogues au sujet du maintien du compte des rails.

(e) Les renseignements de même nature quant au maintien du compte des ponts, et quant à l'un quelconque des autres *item* de l'entretien, comme aussi toute recommandation touchant l'introduction des dits comptes.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, dépositions, correspondance et autres documents se rapportant à l'enquête sur les irrégularités survenues à la station de sauvetage de Clayoquot, dont il est fait mention à la page 353 du rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1909-1910 (document de la session No 22).

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

(a) Copie de la soumission et du contrat de Haney, Quinlan et Robertson, pour la construction d'un atelier à locomotives et d'autres ateliers, à environ 6 milles à l'est de Winnipeg, et du coût estimatif total basé sur les prix du contrat;

(b) Copie des diverses autres soumissions reçues et un relevé du coût estimatif total basé sur chacune de ces soumissions calculée selon l'échelle des prix détaillés à la date où le contrat a été adjugé.

Sur motion de M. Lennox secondé par M. Roche,

Résolu, qu'un humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.— Copie du contrat entre la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec et M. P. Davis, en date du 27 juillet 1903, pourvoyant à la construction des lignes ferrées reliant le pont de Québec à la cité de Québec et à certains autres chemins de fer, de la soumission sur laquelle est basé le contrat, et du coût estimatif, à l'époque du contrat, basé sur les séries de quantités et de prix;

Aussi, copie de l'arrangement transférant cette entreprise au gouvernement, de toute correspondance et documents s'y rapportant, et de l'arrêté du conseil du 16 février 1909, transférant l'entreprise aux commissaires du Transcontinental, avec indication du nombre de milles des lignes de chemin de fer comprises dans ce contrat;

Aussi, état indiquant les sommes payées à compte par la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, et les raisons de ces paiements; les sommes dues ou réclamées par l'entrepreneur pour travaux exécutés ou matériaux fournis jusqu'à l'époque de la prise de possession de l'entreprise par le gouvernement, et la date de la prise de possession; le montant payé par le gouvernement ou promis par lui à la compagnie ou à ses membres; le montant estimatif nécessaire à l'époque pour terminer les travaux; le montant payé depuis lors par le gouvernement ou les commissaires, et le montant estimatif restant encore à payer; avec indication des raisons pour lesquelles l'entreprise a été retirée des mains de la susdite compagnie et transférée aux commissaires;

Aussi, état de toutes sommes payées, allouées ou dont on s'est porté garant, pour le compte de cette compagnie ou ses membres, et le compte pour lequel le paiement a été fait ou l'obligation entreprise.